

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) :

pour conserver une sécurité sociale de qualité à l'étranger

La Sécurité sociale pendant une expatriation est un point clé pour une expérience réussie. Car la «Sécu» ne vous suit pas spontanément à l'étranger... Que faire en cas d'un accident ? D'une consultation chez le médecin ou d'une hospitalisation ? Ou encore en cas de maternité ?...

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) est une caisse de Sécurité sociale spécialement créée pour les Français expatriés. L'adhésion volontaire à la CFE permet aux Français de l'étranger de continuer de bénéficier de la même protection sociale à l'étranger qu'en France.

La CFE assure ainsi la continuité avec le régime français de Sécurité sociale au départ et au retour d'expatriation et la prise en charge pendant les séjours temporaires en France.

La CFE offre une protection sociale sur mesure quelle que soit la situation durant l'expatriation, quel que soit le pays de résidence ou de séjour, et cela sans exclusion liée à la nature de la pathologie ou des circonstances (catastrophe naturelle, faits de guerre, attentat...).

La CFE couvre trois risques :

- **Maladie - maternité** pour tous, complétée par l'invalidité pour les salariés
- **Accidents du travail - maladies professionnelles** (pour les salariés)
- **Veillesse** (retraite de base pour les salariés). Le conjoint d'un expatrié, afin de ne pas être pénalisé pour sa retraite, peut également continuer à cotiser à titre personnel au régime général via la CFE, soit au titre d' « ancien assuré obligatoire » dans les six mois suivant la démission, soit en tant que « personne chargée de famille ».

La CFE : une sécurité sociale à l'étranger

Écrit par CoPi

Lundi, 12 Avril 2021 22:04 - Mis à jour Lundi, 12 Avril 2021 22:19

Afin de proposer une réponse adaptée à chacun en matière de santé, la CFE propose avec ses partenaires des contrats d'assurance « tout en un » (Sécurité sociale de base + complémentaire) pour une protection sociale complète.

En 2017, près de 200 000 personnes sont couvertes par la CFE dans le monde entier.

[Plus d'informations](#)

Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Tél. (depuis la France) : 01 64 71 70 00

Tél. (depuis l'étranger) : +33(0)1 64 14 62 62

<https://www.cfe.fr>